



Le 14 octobre 2022

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives, juridiques et
réglementaires et chef de la
gouvernance

Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0268

Bonjour.

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 22 juillet 2022 dans laquelle vous nous demandez :

« communications entre Hydro-Québec et Pêches et Océans et la MRC de la Mitis au sujet du barrage du lac Mitis depuis janvier 2018 » (sic)

Tout d'abord, nous sommes désolés des délais exceptionnels à traiter votre demande. Le 27 septembre dernier, nous avons reçu les observations du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) concernant l'accessibilité de certains renseignements qu'il nous a fournis et qui sont contenus dans les documents faisant l'objet de votre demande.

Après analyse, vous trouverez ci-joint la majorité des communications entre Hydro-Québec et le MPO. Toutefois, après analyse, certains documents ont été retirés puisqu'ils contiennent en substance des renseignements de nature commerciale, scientifique ou technique de tiers que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 14, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Pour davantage de renseignements sur les actions actuelles et à venir dans votre région au sujet du barrage du lac Mitis, nous vous invitons à contacter Ariane Doucet-Michaud, conseillère communication collectivité, au 418-730-9438.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.